

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du GARD



COMMUNE DE TRESQUES

## CONSEIL MUNICIPAL

Tresques, le 1<sup>er</sup> juin 2026.

Madame, Monsieur, membre du Conseil Municipal de Tresques,

En application de l'article 4 du décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, vous êtes priés d'assister à la réunion de ce conseil, qui aura lieu :

**Vendredi 5 juin 2026 à 18h00  
en Mairie - Salle du Conseil.**

Cette réunion, dont la date est impérative et définie par le décret précité, a pour objet d'élire les délégués titulaires et suppléants de la commune en vue des élections sénatoriales. Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre 2026 en préfecture de Nîmes.

Vous trouverez en pièce jointe le décret du 21 avril 2026 ainsi que l'arrêté préfectoral pris en date du 21 mai 2026.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Alexandre PISSAS

Maire de TRESQUES

